

Poste tenu par :				
Responsable hiérarchique :				
Le responsable de la MiCA				

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE:

Chargé de conseils aux collectivités dans le domaine du bâtiment

|--|

2) LES RELATIONS:

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique

PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES				
DIRECTION	MISSION	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE	
	Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA)	Cité Jean Bouhey	DIJON	

Liaisons fonctionnelles transversales (Intra et inter-service, inter-direction...)

- Autres collaborateurs de la Mission d'assistance et de conseil aux collectivités (MICA) et de l'Agence technique départementale (Ingénierie Côte-d'Or le Département)
- Services en charge du partenariat local et notamment des subventions (DAEPL)
- Les Agences techniques départementales sur le territoire
- Direction Education et Patrimoine en charge des Collèges et Bâtiments départementaux

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel?

Nombre de personnes encadrées :

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ? NON

Nombre de personnes encadrées :

B) Relations externes

- Collectivités
- Gestionnaire des services publics, de réseaux
- Bureaux d'études, Architectes, Géomètres
- Région
- Administrations et services de l'État (DDT, Préfecture, ABF, ADEME).
- SICECO et CAUE (partenaires)
- Organismes divers

3) MISSIONS PRINCIPALES:

Est Chargé de conseil aux collectivités en Bâtiments (et des espaces publics associés comme un parvis par exemple) :

- Au titre de la MICA, accompagne et conseille les collectivités qui en font la demande techniquement, financièrement et administrativement dans leurs projets de rénovation ou construction de bâtiments, pour faciliter leur prise de décision,
- Assiste les Communes et leurs groupements (EPCI, Syndicats) dans la recherche des financements et la constitution des dossiers de demande de subventions, dans le cadre de leurs projets de rénovation ou construction de bâtiments,
- O Dans le cadre d'une mise à disposition partielle, conduit, pour le compte des Communes et leurs groupements (EPCI, Syndicats) qui adhèrent à l'Agence technique départementale, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) depuis les études techniques de diagnostic, définition de projet, de conception de programme jusqu'à la réception des travaux.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION:

- Au titre de la MICA, accompagne et conseille les collectivités qui en font la demande techniquement, financièrement et administrativement dans leurs projets de rénovation ou construction de bâtiments, pour faciliter leur prise de décision :
 - o Écoute, comprend et traduit techniquement les besoins exprimés par les collectivités,
 - o Recherche les éléments de réponse (mobilisation de documents, de partenaires comme le CAUE ou le SICECO ...),
 - o Réalise des études de cadrage et de faisabilité auprès des Collectivités,
 - Propose des solutions dans l'intérêt de la collectivité demandeuse qui lui permettent de prendre une décision avisée,
 - o Accompagne le maître d'ouvrage dans la recherche d'un prestataire.

- Dans le cadre d'une mise à disposition partielle, conduit, pour le compte des Communes et leurs groupements (EPCI, Syndicats) qui adhèrent à l'Agence technique départementale, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) depuis les études techniques de diagnostic, définition de projet, de conception de programme jusqu'à la réception des travaux :
 - O Traduit les besoins exprimés par la collectivité demandeuse en programme fonctionnel et technique ; à ce titre des compétences techniques en matières de structures, acoustique, thermique, accessibilité etc, sont à mobiliser,
 - o Indique les différents partenaires à consulter (SICECO, CAUE, Région, usagers, ABF...) et éventuellement assistance dans les procédures,
 - o Aide à la consultation (rédaction du programme, conseil sur les procédures) et au choix d'un maître d'œuvre,
 - o Accompagne dans le suivi technique du marché de MOE,
 - o Accompagne lors de la phase travaux aux cotés du MOE.
- Conseille les collectivités dans la recherche de financements publics et la constitution des dossiers de demande de subventions :
 - o Présente les possibilités de financement connues,
 - o Le cas échéant, conseille pour la constitution de dossiers,
 - o Prépare et suit les éventuelles conventions administratives et techniques nécessaires.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE:

- o Contacts avec des élus
- o Déplacements fréquents
- o Mise à disposition partielle Conseil départemental / ATD
- Connaître parfaitement les limites de son intervention et dans quel cadre elle a lieu
- O Savoir rendre compte tant auprès des élus qu'à l'interne
- O Participer à l'évaluation globale du service et au développement des activités de l'ATD

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES

Élaborer un diagnostic et proposer un programme d'intervention

Piloter la réalisation des projets

Constituer, vérifier ou rédiger les dossiers techniques des marchés

Maîtriser les procédures de consultation, de choix et de désignation des divers intervenants

Mettre en évidence les contraintes techniques conditionnant la faisabilité technique du projet

Planifier les tâches au moyen d'outils appropriés et définir des points de contrôle

Contrôler la qualité, les coûts et les délais du projet

Proposer des variantes de solutions technologiques pour répondre à un problème posé

Contrôler la gestion et les engagements de dépenses

Mener et s'assurer du respect de l'ensemble des procédures préalables, réglementaires

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Estimer les coûts de réalisation des ouvrages et leur coût d'entretien et d'exploitation

Connaître les techniques de génie civil : bâtiments

Connaître les techniques de construction en matière de structure de bâtiment, d'acoustique, thermique, d'accessibilité et sécurité.

Apporter aux élus des arguments techniques d'aide à la décision

Avoir une approche architecturale des projets et la mettre au profit des Collectivités

Connaître la réglementation et les normes techniques

Organiser et coordonner le travail en définissant les missions et les objectifs de chacun des membres de l'équipe

Préparer et animer des réunions avec des élus et/ou des usagers

Informer le porteur du projet sur les aides de la collectivité et le conseiller dans ses démarches

Connaître la politique et les critères de subvention